



Date de convocation :
21 mars 2025

Date d’Affichage :
21 mars 2025

Nombre de membres :
En exercice 14
Présents 10
Votants 10

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BASLY

L’an deux mille vingt-cinq et le vingt-cinq mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de BASLY, régulièrement convoqués, se sont réunis Salle Municipale André Vauvert, sous la présidence de Monsieur Yves GAUQUELIN (Maire).

Présent(e)s : Monsieur Yves GAUQUELIN, Monsieur Michel LEGRAND, Madame Lenaïc HALLUIN, Monsieur Alain BRILLAND, Monsieur Denis PENVERN, Monsieur Alain BALLAY, Madame Catherine FOULON, Monsieur Patrice BOURDIN, Monsieur Franck LIENART, Madame Marlène PORTIER

Représenté (e/s) :

Excusé (e/s) : Madame Yasmina MAUGER Madame Valérie FERRANDI
Monsieur Janick ACHARD Madame Camille FERRANDI

Secrétaire : Monsieur Alain BRILLAND

ACTE n°DE 2025 018 : Délibération n°2025-03-03 : Terrain de tennis communal - Tarifs d’inscription pour l’année 2025

3°) Délibération n°2025-03-03 : Terrain de tennis communal - Tarifs d’inscription pour l’année 2025

En préalable, il est constaté qu’une erreur matérielle sur la délibération n°2024-01-06 du 16 janvier 2024 n’avait pas été rapportée. Monsieur le Maire sollicite l’autorisation du Conseil municipal pour transmettre la délibération pour les tarifs 2024 conformément aux tarifs débattus « Tarifs famille : premier enfant 12 € ».

Monsieur le Maire demande ensuite au Conseil municipal de se prononcer sur l’opportunité de modification(s) à apporter aux tarifs d’inscription au terrain de tennis pour 2025.

	Rappel : Tarifs 2024	TARIFS POUR L'ANNÉE 2025
Individuels :		
Moins de 10 ans	12 €	12 €
De 10 à 18 ans	17 €	17 €
Plus de 18 ans	22 €	22 €
Familles :		
Premier adulte	22 €	22 €
Deuxième adulte et plus de 18 ans	17 €	17 €
Premier enfant	12 €	12 €
Deuxième enfant	7 €	7 €
Troisième enfant et plus	Gratuit	Gratuit
Communes du RPI : Colomby-Anguerny et Anisy et Bény-sur-Mer		
Plus de 18 ans	35 €	35 €
Moins de 18 ans	25 €	25 €

Tarifs spéciaux :		
Carte invités occasionnels	25 €	25 €
Carte gîtes et chambres d'hôtes	100 €	100 €
Clé (<i>nouveaux adhérents ou duplication</i>)	11 €	11 €

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par dix votes favorables,

AUTORISE Monsieur le Maire à transmettre à nouveau la délibération relative aux tarifs d'inscription au terrain de tennis pour l'année 2024.

DÉCIDE des tarifs d'inscription au terrain de tennis municipal pour l'année 2025 selon le tableau ci-dessus.

Délibéré les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Yves GAUQUELIN



AGEDI Dépôt Préfecture du Calvados
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/03/2025 014-211400445-20250325-DE_2025_018-DE